

LE MARCHÉ DU CARBONE QUÉBEC-CALIFORNIE

- Seul marché du carbone au monde dont la conception, le développement et l'exploitation relèvent exclusivement de gouvernements infranationaux situés dans des pays distincts.
- Une population de plus de 48 millions d'habitants et un PIB de l'ordre de 3 600 milliards de dollars canadiens.
- Nombreux atouts économiques et environnementaux pour chacun des partenaires de la WCI.
- Élaboration prochaine d'un mécanisme transparent de comptabilisation des résultats d'atténuation transférés au niveau international entre les partenaires en lien avec l'article 6 de l'accord de Paris.

Un exemple de collaboration fructueuse

Une combinaison de vision, de volonté politique, de collaboration continue et de confiance mutuelle a rendu possibles l'harmonisation et la liaison des SPEDE québécois et californien. Parmi les nombreuses réussites, citons :

- L'harmonisation des cadres réglementaires;
- Le fonctionnement multilingue (français et anglais);
- La tenue de plusieurs ventes aux enchères conjointes dont les revenus sont réinvestis dans la lutte contre les changements climatiques;
- Deux périodes de conformité achevées avec succès.

Un partenariat étendu

2008-2010 : Les membres de la WCI s'entendent sur les principes et sur les règles de fonctionnement du système régional.

2012 : Les règles de plafonnement et d'échange de droits d'émission sont modifiées en vue de permettre la liaison des systèmes québécois et californien.

2013 (janvier) : Les SPEDE québécois et californien entrent en vigueur.

2013 (septembre) : Le Québec et la Californie concluent une entente de liaison qui est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec.

2014 : Le Québec et la Californie lient leur SPEDE respectif et tiennent une première vente aux enchères conjointe.

2015 : En marge du Sommet de Québec sur les changements climatiques, l'Ontario annonce son intention de mettre sur pied un SPEDE et de le lier au marché du carbone instauré par le Québec et la Californie.

2015-2016 : Le Québec accompagne l'Ontario dans la réalisation de cette démarche.

2017 (janvier) : Le SPEDE de l'Ontario débute ses activités.

2017 (septembre) : Le Québec, la Californie et l'Ontario signent une entente ouvrant la voie à l'harmonisation et à l'intégration de leur SPEDE respectif à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018 (janvier) : L'Ontario se joint au marché du carbone régional de la WCI avec le Québec et la Californie.

2018 (mai) : La Nouvelle-Écosse se joint à la WCI, inc. afin d'obtenir du soutien administratif et technique dans le processus de développement et de gestion de son système de plafonnement et d'échange.

2018 (juillet) : L'Ontario abroge, le 3 juillet, son règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange. La collaboration fluide et productive entre le Québec et la Californie persiste.

Prochaines étapes

Fort du succès de son partenariat avec la Californie, et momentanément avec l'Ontario, le Québec poursuit son travail auprès de gouvernements nord américains pour favoriser la tarification du carbone et pour élargir le marché de la WCI. Le modèle de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la WCI est assez souple pour permettre plusieurs types et degrés de liaison. Il peut s'appliquer à une variété de contextes et de priorités économiques, de même qu'à des profils particuliers en matière d'émissions de GES ou de développement industriel.

À terme, le marché du carbone de la WCI pourrait s'étendre à des marchés semblables partout dans le monde. En effet, plus grande sera l'envergure du marché du carbone de la WCI, meilleure sera sa capacité de contribuer efficacement à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.